

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 16 décembre 2013, 20 h 10, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Éric Caron, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

13-12-349 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté, tel que proposé, et qu'elle débute à 20 h 34.

13-12-350 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-244

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2014, après la lecture faite.

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2013-244 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2014, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux varié et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles, tel que présenté.

13-12-351 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2014 – 2015 – 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2014 – 2015 – 2016, tel que présenté.

13-12-352 PAROLE À L'ASSEMBLÉE (EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE P.T.I., ARTICLE 474.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)

Douze (12) personnes ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal sur le budget et le P.T.I..

13-12-353 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 21, madame France Leblanc propose de lever l'assemblée.

Accepté.